



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

MINISTÈRE DU LOGEMENT  
ET DE L'HABITAT DURABLE

*Secrétariat général*

*Direction des Ressources Humaines*

*Sous-direction du recrutement et de la mobilité*

*Bureau des recrutements par concours*

---

# **RAPPORT DE JURY**

## **EXAMEN PROFESSIONNEL D'INGÉNIEUR-ES DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ÉTAT**

**Session 2016**



**RAPPORT GÉNÉRAL**

**DU**

**PRÉSIDENT DE JURY**

**M. Frédéric DUPIN**  
**Ingénieur général des Ponts**  
**des Eaux et des Forêts**

# EXAMEN PROFESSIONNEL SESSION 2016 POUR LE RECRUTEMENT D'INGÉNIEURS-ES DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ÉTAT

## I) CADRAGE GÉNÉRAL

La session 2016 de l'examen professionnel pour le recrutement d'ingénieurs-es des travaux publics de l'État s'est déroulée selon les conditions et les modalités définies par :

- le décret 2005 – 631 du 30 mai 2005 portant statut particulier du corps des ingénieurs-es des travaux publics de l'État,
- l'arrêté du 3 mai 2011 fixant les modalités de l'examen professionnel et de la formation ouvrant l'accès au corps des ingénieurs-es des travaux publics de l'État.

## II) SELECTIVITE DES ÉPREUVES

La barre d'admissibilité a été fixée à 58,00 points, correspondant à une note de 14,5 ce qui a conduit à déclarer 90 candidats admissibles, soit 8,86 % des présents.

À l'issue de l'épreuve d'admission, le jury a fixé la barre d'admission à 147 points pour la liste principale et 147 points pour la liste complémentaire (ce qui a conduit à inscrire 29 candidat-es sur la liste principale et 1 candidat sur la liste complémentaire).

Priorité en cas d'ex-æquo : l'article 5 de l'arrêté du 3 mai 2011 indique : lorsque plusieurs candidats réunissent le même nombre de points à l'issue des épreuves d'admission ; la priorité est accordée à celui ou celle d'entre eux qui a obtenu le nombre de points le plus élevé à l'épreuve n°2 (entretien avec le jury).

Le tableau ci-dessous indique les chiffres les plus significatifs de ce concours pour les neuf dernières années.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Places offertes</b>	37	33	36	36	36	36	31	26	<b>29</b>
<b>Inscrits</b>	863	698	764	1278	1261	1177	1271	1222	<b>1285</b>
<b>Présents à l'écrit</b>	472	540	561	1013	966	870	954	902	<b>1015</b>
<b>Admissibles</b>	113	89	90	116	111	105	89	80	<b>90</b>
<b>Admis - liste principale</b>	37	33	36	36	36	36	31	26	<b>29</b>

Répartition hommes/femmes : 23 % de femmes étaient inscrites et présentes à l'écrit, 31 % admissibles et 38,54 admises.

## III) DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

### **III.1 – Épreuve écrite pour l'admissibilité**

Épreuve n° 1 : Il s'agit d'une note de problématique (durée : quatre heures ; coefficient 4) :

L'épreuve consiste en la rédaction d'une note de problématique prenant appui sur des documents fournis au candidat et portant sur un cas ou une situation susceptible d'être rencontré par les services dans le cadre des missions exercées par le ministère en charge de l'environnement, du développement durable, des transports et du logement ou ses établissements publics, cette épreuve faisant appel, d'une part, à des connaissances techniques, administratives, juridiques et économiques en liaison avec leur pratique professionnelle et, d'autre part, à des connaissances générales liées à l'exercice de fonctions dans le domaine d'activités des ministères de l'environnement, de l'énergie et de la mer, du logement et de l'habitat durable. Le candidat pourra, le cas échéant, être amené à faire des propositions de solutions.

Cette épreuve vise à apprécier les qualités rédactionnelles du candidat, sa capacité de raisonnement et à comprendre des textes juridiques et/ou techniques, sa capacité à proposer des solutions et à les argumenter.

### **III.2 – Épreuve orale pour l'admission**

Épreuve n° 2 : Entretien avec le jury (durée : quarante minutes ; coefficient 6) :

Après un exposé de dix minutes du candidat portant sur sa carrière et sur le dossier qu'il aura présenté, l'entretien avec le jury portera sur les connaissances professionnelles particulières et générales liées à l'expérience de l'intéressé dans les différents postes occupés, sur sa capacité à analyser son environnement professionnel interne et externe ainsi que sur son aptitude à résoudre les problèmes techniques ou managériaux les plus fréquemment rencontrés par un ingénieur des travaux publics de l'État.

Cet entretien vise à apprécier la valeur professionnelle des candidats dans leur corps d'origine et leur aptitude à exercer les fonctions d'ingénieur des travaux publics de l'État. Il doit permettre d'évaluer l'ouverture d'esprit et la capacité d'adaptation des candidats, leur réactivité, leur aptitude à négocier, à être force de proposition et à animer une équipe.

Avant l'épreuve d'admission, chaque candidat admissible constitue un dossier de reconnaissance des acquis et de l'expérience professionnelle (RAEP) comportant les rubriques mentionnées en annexe de l'arrêté du 3 mai 2011 et le remet au service organisateur à une date fixée dans l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel. Le dossier est transmis aux membres du jury par le service organisateur. Le dossier RAEP n'est pas noté.

Épreuve n° 3 : Épreuve facultative de langue au choix : anglais, allemand, italien, espagnol, le choix se fait au moment de l'inscription (préparation 20 minutes, entretien 20 minutes, coefficient 1).

L'épreuve consiste en un exposé, à partir d'un texte en langue étrangère tiré au sort suivi d'une discussion ayant trait au thème choisi ou tout autre thème d'actualité. Seuls les points au-dessus de 10 sur 20 sont pris en compte.

En 2016, 42 candidats sur les 90 admissibles ont passé cette épreuve. Sur les 29 admis 15 ont passé l'épreuve facultative de langue étrangère (anglais).

## **IV) COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS DES ÉPREUVES**

### **IV.1 – Épreuves d'admissibilité**

Le candidat était placé dans la situation d'un chargé de projets transports urbains et modes actifs au sein de la DREAL Provence Alpes Côte d'Azur (PACA) en charge de la politique publique du vélo.

À partir des documents figurant dans le dossier remis, il avait à préparer une note de problématique sur le partage de l'espace public en faveur des cyclistes dans le département pour permettre au préfet de prendre position sur ce sujet.

Pour ce faire, le candidat était invité à aborder dans sa note :

- les enjeux de la politique publique nationale en faveur du vélo
- le rôle de l'État dans le domaine du partage de l'espace public en faveur des cyclistes, au plan national et au plan régional, en précisant notamment l'actualité réglementaire récente, les documents de planification et les subventions mobilisables à court terme en faveur des aménagements cyclables
- un bref état des lieux sur le territoire du centre du département du Var traversé par l'Eurovélo 8, et formuler des propositions

– d'aménagements prioritaires de tronçons d'itinéraires cyclables subventionnables à court terme,

– d'actions complémentaires (techniques et financières) à mener par l'État pour accélérer le développement du vélo dans le département.

Le dossier fourni, comportait quinze documents : 3 sur les enjeux, 6 sur le rôle de l'État, 6 sur la situation dans le Var.

## **1 Rappel des objectifs guidant la rédaction.**

Il doit bien s'agir d'une note de problématique et pas d'une note de synthèse.

« Cette épreuve vise à apprécier les qualités rédactionnelles du candidat, sa capacité de raisonnement et à comprendre des textes juridiques et/ou techniques. Le candidat peut être amené, le cas échéant, à proposer des solutions »

Le candidat doit montrer qu'il réfléchit, qu'il sait dégager les enjeux, distinguer l'essentiel et prioriser, et comprendre les contextes d'exercice des métiers du (des) ministère(s) autant que leur technicité.

## **2 Observations sur la pertinence du contenu des rédactions.**

### **De façon générale :**

Il n'y a pas de « hors sujet ».

En règle générale, les candidats ont bien appréhendé les enjeux de la politique publique en faveur du vélo.

Ils semblent toutefois avoir eu assez souvent des difficultés à cerner le rôle de l'État dans le domaine du partage de l'espace public en faveur des cyclistes, au plan national et plus particulièrement au plan régional.

Enfin la 3<sup>ème</sup> partie (état des lieux du territoire du centre Var, priorisation des tronçons à subventionner et actions complémentaires) a le plus souvent été survolée.

Cela tend à montrer la difficulté des candidats à s'inscrire dans la durée de l'épreuve.

### **Introduction :**

La qualité des introductions est hétérogène. Elles sont parfois bien construites, précises et pertinentes tant pour la problématique que pour l'annonce du plan. Certains candidats ont agrémenté leur introduction de quelques données chiffrées pertinentes. A l'inverse, certaines introductions traitent peu ou mal de la problématique et/ou se contentent de présenter un plan qui n'est autre qu'un copié-collé du sujet.

### **Sur les enjeux (1<sup>ère</sup> partie) :**

Cette 1<sup>ère</sup> partie est la mieux traitée

#### ***Le vélo comme mode de transport économique et sain qui présente de nombreux avantages :***

- la santé du cycliste lui-même est bien évoqué, les économies pour le système de santé pas toujours
- l'environnement est presque toujours cité mais trop souvent la pollution atmosphérique de l'air – aux particules et oxydes d'azote – est confondue avec les émissions de gaz à effet de serre tel le CO2. Sont souvent rappelés également les engagements de l'État sur la réduction d'ici 2050 des émissions GES, sans lien direct avec la problématique à traiter
- l'aspect socialement intéressant avec le potentiel du vélo quant à la solvabilité des ménages est très bien traité, contrairement au caractère individuel de ce mode de transport permettant le porte-à-porte
- les effets sur l'économie locale et nationale ont été bien appréhendés
- l'aspect sécurité routière est finalement assez peu retenu par les candidats, certains même considérant la pratique du vélo plus accidentogène

#### ***Pourtant, le vélo est sous-utilisé :***

*Cette partie est évoquée par seulement 35 % des candidats mais moins de 10 % l'ont traitée de façon satisfaisant.*

- la faible part modale n'est pas perçue par tous les candidats
- l'urbanisme et les aménagements urbains qui ne favorisent pas l'usage du vélo sont très peu cités, de même le fait que l'incitation à la pratique du vélo soit récente

La plupart du temps, le mot enjeux est mal interprété. En effet, la plupart des candidats évoquent bien les bénéfices du vélo, mais peu d'entre eux rappellent la part modale très faible de ce mode de transport au quotidien et donc l'importance d'une politique publique nationale ambitieuse. La part modale de 3 % des déplacements (au quotidien) ne doit pas être confondue avec un taux de 40 % de français qui pratique le vélo (occasionnellement donc).

## **Sur le rôle de l'État dans le domaine du partage de l'espace public en faveur des cyclistes, au plan national et au plan régional (2<sup>ème</sup> partie)**

Peu de candidats ont bien identifié qu'il s'agissait de traiter dans cette partie l'axe 2 du PAMA (« partage de l'espace public »)

La plupart des candidats notent qu'au niveau national, l'État accompagne et amplifie les pratiques éprouvées en leur donnant une base légale réglementaire (aspects techniques notamment) : Plan d'Action pour les Mobilités Actives (PAMA), décret PAMA, arrêté PAMA du 23 septembre 2015. La spécificité de l'arrêté, la signalisation, n'est pas toujours rappelée. En revanche, les caractéristiques techniques du décret sont assez souvent citées. Dans trop de copies, on retrouve des énumérations qui reprennent parfois textuellement les documents du sujet (6 axes du PAMA). Certains candidats se contentent de structurer leurs idées avec des tirets en abandonnant le style littéral.

Les documents techniques qui viennent compléter les textes ne sont quasiment pas évoqués, tout comme les différents types de solutions (piste ou bande). Des éléments de coûts sont toutefois parfois cités.

Le Schéma National des Véloroutes et Voies Vertes – SN3V, Eurovélos, est assez peu identifié puisque 35 % des candidats le citent

Au niveau régional, le Schéma Régional des Véloroutes et Voies Vertes a été mieux perçu par les candidats (42 %). De même que les rôles techniques de la DREAL, et dans une moindre mesure ceux du CEREMA. Par contre, la révision du SR3V n'est quasiment jamais évoquée.

Beaucoup de candidats mettent en avant l'importance des SCoT et des PLU dans la mise en valeur de l'usage du vélo et soulignent le rôle de l'État (association, avis).

Autre formulation : les outils en matière d'urbanisme (SCOT, PLU, PDU...) sont très souvent cités (par plus de 55 % des candidats) sans pour autant établir de lien direct avec le sujet à traiter et/ou sans que cela n'apporte de plus-value au contenu. À comprendre que ces candidats, agents de l'État, se sentaient obligés de le faire !

Les candidats ont aussi souligné l'inscription de crédits pour le vélo au Contrat de Plan.

## **Sur l'état des lieux du territoire du centre Var, la priorisation des tronçons à subventionner et actions complémentaires à mener (3<sup>ème</sup> partie)**

Il s'agit de la partie la moins bien développée pour une bonne moitié des copies corrigées, par manque de temps probablement ou de propositions personnelles. Beaucoup se limitent à l'état des lieux et le font d'ailleurs plutôt bien, sauf l'aspect aménagements dans le centre Var.

Si le montant de 30 M€ pour les 135 km de l'EV8 dans le Var est souvent rappelé, il en est rarement déduit la nécessité de hiérarchiser les projets à subventionner, l'enveloppe des aides n'étant que de 2 M€.

Très peu de candidats rappellent que privilégier les zones d'intensité urbaine est une priorité portée par l'État (cf. PAMA) et le fait que Draguignan comprend environ la moitié des habitants et des emplois de l'agglomération dracénoise.

Une part non négligeable de candidats ne propose pas de priorisation mais renvoie à des discussions ultérieures avec les maîtres d'ouvrage des itinéraires cyclables, ce qui ne permet pas de juger de la compréhension par les candidats des priorités portées par l'État.

Cette question a été parfois mal comprise dans la mesure où des candidats se sont contentés de classer les tronçons par nature et non par priorité géographique.

La plupart des candidats qui font des propositions n'ont pas identifié que si la partie Est de Draguignan posait des difficultés, le centre-ville et la partie Ouest ne semble pas en poser. Utilisant, sans prise de recul, l'argumentaire du conseil départemental du Var selon lequel le tronçon long et très rural Rians-Salernes serait le plus facile, ce tronçon revient souvent dans les priorités, souvent sans rappeler tous les éléments évoqués précédemment.

Finalement, cette 3<sup>ème</sup> partie, souvent annoncée en introduction, a été peu comprise et les priorisations rarement exprimées.

Ce constat peut interpeller. En effet, les copies peuvent être jugées satisfaisantes sur les parties 1 et 2 qui demandaient seulement à exploiter des données présentes dans les documents. En revanche, il était attendu des candidats pour la partie 3 la démonstration de leur capacité à faire des propositions, adaptées et hiérarchisées au regard de l'analyse qu'ils devaient conduire. Moins de 15 % des candidats répondent à cet objectif fondamental. Il est aussi surprenant de constater que le rôle de l'État est assez peu rappelé alors même que ces candidats sont avant tout des agents de l'État qui auront à porter demain les politiques sur le territoire et à accompagner les porteurs de projets.

### 3 Observations sur la forme des copies.

La rédaction pose dans l'ensemble peu de problèmes.

La forme est plutôt satisfaisante.

Les copies sont globalement bien présentées : effort de structuration, enchaînement des parties se retrouvent dans la majorité d'entre elles.

Demeurent toutefois des copies difficiles à décrypter et 10 % des candidats montrent des difficultés de vocabulaire et de formulation.

Dans la même proportion de très bonnes copies – quant à la forme – démontrent une maîtrise de la rédaction de notes à caractère professionnel.

Le style des candidats et leur niveau en orthographe et grammaire sont très corrects, ce qui tend à pénaliser davantage ceux qui n'expurgent pas leurs devoirs de coquilles ou de maladroites.

La préparation des candidats leur a donné de bons conseils de composition écrite. Nombre d'entre eux sont cependant maladroits dans l'usage qu'ils en font. Ainsi, ces conseils perdent toute efficacité dans un texte qui décline à l'envi un plan trop détaillé et qui utilise abondamment des paragraphes de transition.

Dans l'ensemble le plan affiché dans l'énoncé a été respecté. Dans une majorité de copies, on retrouve un plan en trois parties qui reprend la problématique énoncée dans le contenu du sujet. Force est de constater que le contenu des parties diminue au fur et à mesure de la lecture des copies, ce qui engendre dans certains cas un déséquilibre. Certains candidats ont toutefois pris d'autres partis de présentation tout en respectant la commande (1 : Enjeux et Rôle, 2 : Situation – Var)

Les transitions alourdissent parfois considérablement la lecture, sont souvent redondantes avec les développements qui précèdent ou suivent et meublent inutilement la copie au détriment du fond qui gagnerait à être plus approfondi.

A l'inverse, trop peu de copies comprennent des titres orientés alors qu'ils permettent en quelques mots de saisir le contenu du paragraphe qui suit. Exemples : « Le vélo : des enjeux socio-économiques forts », « Mais une part modale faible », « Rôle de l'État : régaliens, animation, planification, cofinancement »...

Les correcteurs ont rencontré peu de copies sans introduction et déroulé du plan, et constaté des efforts sensibles de structuration (même lorsque candidat n'a pas complètement saisi la problématique).

Mais la plupart des introductions sont « scolaires » en reprenant les termes exacts du sujet. La redondance de certaines fait penser à des introductions types, travaillées au préalable et parfois décalées par rapport au sujet. Des difficultés à annoncer un plan sont aussi constatées ainsi que pour certains, une difficulté à afficher le plan proposé en introduction.

Les conclusions, à quelques exceptions près, relèvent plus souvent d'une figure imposée que du réel aboutissement d'une réflexion déroulée tout au long de la copie. Elles sont formelles, parfois déconnectées du développement de la note de problématique ou, sinon bâclées, rédigées sans conviction et semblant plus traduire une improvisation de dernière minute. La lecture s'achève ainsi de manière décevante.

Les meilleurs candidats formulent des idées, des propositions personnelles sur les actions à mener. Ils font par là l'effort de synthétiser un message fort, ce qui dénote une force de conviction à retenir.

L'épreuve porte sur un cas ou une situation susceptible d'être rencontrée par les services dans le cadre des missions exercées par le ministère. Il est inattendu qu'en tant qu'agent de l'État, en fonction depuis plusieurs années, certains utilisent un style scolaire pour établir un document professionnel (*je vais maintenant aborder le rôle de l'État*, par exemple).

De façon générale, il est nécessaire de recommander d'utiliser un style plus concis et professionnel (ex : éviter les formulations longues et inutiles comme « la présente note a pour vocation de porter à votre connaissance des éclairages sur le sujet », éviter un style lyrique ou alambiqué).

Les meilleures copies sont celles qui ont pu mettre en évidence l'essentiel de l'accessoire et traiter la 3<sup>ème</sup> partie.

Les membres du jury sont attentifs au fait que des copies longues peuvent être creuses et qu'à l'inverse, des copies synthétiques peuvent être très riches. La gestion du temps fait partie de l'épreuve (la dernière question n'a souvent pas été abordée).

Les candidats doivent intégrer que l'entraînement permet d'améliorer la gestion du temps : 12 % des copies n'étaient pas terminées alors que certaines d'entre elles étaient prometteuses.



## IV.2 – Épreuves orales d'admission

### 1 Déroulement de l'épreuve

Trois sous-jurys composés de 3 membres ont auditionné les candidat-es admissibles. Les notes ont ensuite été harmonisées par l'ensemble du jury.

L'épreuve, de quarante minutes, se déroule en deux temps : dix minutes au cours desquelles le candidat présente son parcours professionnel et trente minutes consacrées à une conversation avec le jury.

Cette seconde partie de l'entretien, destinée à évaluer les qualités professionnelles, présente une répartition équilibrée du temps entre les questions sur le parcours professionnel, celles sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP), et celles sur des problématiques ministérielles (appréciation de la culture du candidat).

Chaque entretien est étayé par un dossier de RAEP dans lequel figurent les éléments relatifs au parcours professionnel du candidat ainsi que deux actions entreprises. Ce dossier est ainsi exploité à la fois par le candidat pour son exposé, et par le jury pour les questions de l'échange qui s'ensuit.

### 2 Appréciations du jury sur la nature de l'épreuve

#### 2.1 Sur le dossier

Le cadre RAEP imposé pour l'établissement des dossiers a été respecté par tous les candidats qui ont tous présentés des dossiers de bonne facture. Mais le jury une nouvelle fois constate qu'il n'est pas toujours évident de situer l'agent dans l'organisation du bureau ou du service.

Quelques points d'attention peuvent être proposés :

#### Deuxième partie du RAEP

- Expérience professionnelle

– Le formalisme du cadre RAEP invite le candidat à fournir des renseignements factuels et succincts.

Il est rappelé qu'il convient de ne mentionner que les activités principales et/ou travaux réalisés marquants. Les listes à la Prévert d'une multitude d'activités ou de petits et simples projets parfois réalisés en moins de 2 semaines présentent assez peu d'intérêt et ne contribuent pas à la démonstration du potentiel du candidat. Le candidat peut également indiquer le titre de son poste (sa fonction), sa position dans l'organigramme, le dimensionnement de l'équipe le cas échéant si celui-ci est porteur d'information.

L'attention des candidats doit aussi porter sur les compétences principales indiquées comme développées dans l'exercice de leurs différentes activités. Elles ont en effet une place essentielle au titre de la « reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle ». Il doit s'agir de compétences personnelles dont le candidat peut assumer la maîtrise devant le jury. Il doit pour cela être en capacité de donner des exemples précis.

- Parcours de formation

Cette partie est très peu mise en valeur. Certains candidats ont mis toutes les formations reçues, d'autres rien !

Il serait souhaitable de demander aux candidats d'indiquer toutes les formations professionnalisantes reçues. Cela permettrait d'apprécier les conditions dans lesquelles les candidats qui changent de poste se retrouvent quasiment immédiatement « spécialistes » du domaine. Il est en effet surprenant de constater que bon nombre d'entre eux n'affichent leur acquisition de compétences que via l'auto-formation et/ou le compagnonnage.

- Les acquis de votre expérience professionnelle au regard du profil recherché

– Les candidats décrivent ces acquis dans une note dite « partie libre ». Sur la forme, rappelons que l'exercice consiste en une note dactylographiée d'au plus deux pages. Les textes manuscrits, même aisément lisibles, et ceux très longs écrits avec une taille de caractères assez petite pour qu'ils puissent contenir dans deux pages, desservent les candidats. Ils font preuve d'une certaine incapacité à respecter des règles imposées ainsi que d'une inaptitude à l'analyse et à la synthèse.

Signalons que trop de candidats présentent leurs parcours d'une manière très chronologique sans privilégier le développement de compétences ou qualités suite à des expériences qui peuvent être originales.

La rédaction est également maladroite quand elle laisse penser qu'il s'approprie la réussite d'une équipe, d'une action. À l'inverse, certains candidats ne se mettent pas suffisamment en avant. Attention aussi à la formulation avec le « on » ou le « nous » ; le sous-jury a parfois du mal à identifier ce qu'a vraiment fait le candidat lui-même.

Les meilleurs dossiers sont ceux où le candidat présente ses acquis indépendamment du parcours et où son positionnement dans l'organigramme des services où il a été affecté est explicite. Ces agents précisent également leurs fonctions d'encadrement (quand ils en ont) et leurs responsabilités exactes, indiquent comment elles ont évolué dans le temps avec l'expérience et la confiance de leur encadrement, et font la démonstration de leurs aptitudes. Ils précisent également en quoi ces différents postes ont contribué au développement de leurs compétences.

### **Troisième partie du RAEP :**

- Exemples de travaux réalisés

Tous les candidats ont fourni des documents illustrant leur production personnelle en annexe. Ces documents, ainsi que la fiche d'accompagnement, sont utiles pour juger des capacités de synthèse, d'évaluation et de présentation du candidat. Ils permettent éventuellement de creuser des points particuliers, à caractère technique ou non.

Nous avons vu quelques documents particulièrement intéressants qui illustrent un aspect de l'étendue des connaissances et de l'activité de l'agent, qui valorisent son travail, ses fonctions et ses responsabilités.

Par contre, d'autres documents – dont la valeur intrinsèque n'est pas en cause – sont de faible intérêt dans le cadre de l'examen.

Nous recommandons de veiller à la qualité de la note de présentation de ces documents. Le candidat devrait mieux expliciter, sur la base du ou des exemples qu'il a choisis, les connaissances et compétences qu'il a pu mettre à profit et acquérir et comment il a pu exploiter ses qualités et ses aptitudes pour traiter une affaire dans laquelle il avait de réelles responsabilités qui sont à souligner. Le mode opératoire employé est à décrire également le cas échéant. Cela participe à la démonstration de la capacité du candidat à s'organiser, à fédérer, à animer, à coordonner. Enfin, ne pas oublier de faire mention du lien hiérarchique et du rendu-compte...(une impression désagréable a parfois été observée pour certains dossiers ou lors de l'entretien que le candidat faisait « tout et tout seul ! »)

Il s'avère nécessaire d'indiquer que les exemples fournis ainsi que leurs fiches d'accompagnement ne doivent pas mettre en scène dans des rôles critiques des personnes ou des entreprises identifiées ou identifiables.

Enfin, on peut regretter que certains candidats fournissent un dossier trop étoffé ne permettant pas de valoriser le travail effectué et les desservant car ne montrant pas alors leur capacité de synthèse.

## **2.2 Sur l'entretien**

La majorité des candidats a préparé sa présentation. Quelques-uns n'ont pas utilisé l'intégralité des 10 minutes prévues, augmentant le temps d'échange d'autant, sans que cela ne leur porte préjudice. Mais globalement le délai des 10 minutes est assez bien respecté par les candidats entraînés à l'exercice.

Les candidats ont présenté majoritairement leur parcours professionnel de manière chronologique. Certains candidats ont récité par cœur avec le risque de manquer de naturel et de conviction. Les candidats optant pour une présentation thématique et non chronologique doivent être particulièrement vigilants sur la bonne compréhension de leur discours.

Plusieurs candidats ne se sont visiblement pas suffisamment préparés à un entretien de trente minutes. Leurs réponses aux questions des membres du jury montrent leur difficulté à prendre du recul, à contextualiser et enrichir.

Les candidats se montrent assez rarement force de propositions (pour leur structure, leur service, leur unité...) ou n'ont pas su le démontrer malgré les questions posées par le sous-jury. C'est pourtant une

qualité et une capacité forte attendue pour un cadre A. En sus, assez peu de candidats semblent s'être mobilisés dans des groupes de travail internes à leur structure.

En revanche, des candidats préparés ou habitués à argumenter et débattre sur des dossiers à enjeux profitent des questions pour élargir les réponses et évoquer des situations ou des rôles valorisants. Y compris dans le cas de questions fermées.

Il est demandé aux candidats de démontrer les faits énoncés tels que les actions conduites, la façon de le faire, le niveau de responsabilité, les compétences acquises, le tout illustré par des exemples concrets.

Certains candidats savent très bien expliquer comment ils ont acquis, par leur dynamisme et leur motivation, diverses compétences et progressivement la confiance de leur hiérarchie, gagnant en autonomie et en responsabilités.

Il est souhaitable qu'un futur ingénieur ait des notions précises de management, incluant la gestion de conflits, voire la gestion de crise. Les candidats qui n'ont pas encore été impliqués dans de telles situations devraient toutefois être en mesure de montrer qu'ils en connaissent les principes et les enjeux, ne serait-ce que par l'analyse de leur situation de « managés ». Les candidats qui n'ont pas été en posture de management et qui ont su démontrer au travers de mises en situation leur aptitude dans ce domaine n'en ont pas été pénalisés.

Les candidats qui ont occupé peu de postes ou qui sont spécialisés doivent s'intéresser aux grandes politiques portées par nos ministères et aux métiers que l'on y exerce (surtout en tant que cadre A). La préparation de l'examen devrait être l'occasion de se renseigner sur les structures de l'administration, les principales politiques, les enjeux nationaux qui sont sous la responsabilité du ministère. Trop souvent, les réponses proposées par les candidats interrogés sur cette connaissance sont pauvres. À l'échelle de leur service, nous avons observé que si plusieurs candidats se sont impliqués dans l'élaboration d'un projet de service, quelques-uns n'en connaissent pas les principales orientations. Il est essentiel pour un agent souhaitant accéder à la catégorie A qu'il s'intéresse et qu'il connaisse les documents de pilotage et/ou stratégiques de sa structure. (projet de service, feuille de route...)

L'entretien aborde fréquemment les motivations du candidat à exercer des fonctions d'ITPE, ainsi que le projet professionnel envisagé. Il faut que les candidats y aient réfléchi et exposent une vraie motivation, autres que « je souhaite exercer davantage de responsabilités » ou « il est naturel que, étant TSC, j'aspire à être ingénieur », affirmations qui, non argumentées, sont peu convaincantes.

Peu de candidats pensent à montrer qu'ils connaissent réellement les fonctions et les responsabilités du niveau A auquel ils aspirent et se sont préparés en se mettant en situation.

Il peut être utile aussi d'encourager les candidats à identifier deux ou trois qualités et défauts personnels.

### **2.3 Sur les candidats**

Dans l'ensemble les candidats savent détailler leur métier au quotidien, ils ont des parcours assez variés (postes en DREAL / DDT / DIR / établissements publics) et une majorité d'entre eux l'ont construit dans une logique d'évolution des compétences. Même si on note globalement une faible mobilité géographique (sans que cela pénalise le candidat), la plupart des candidats ont changé d'orientation durant leur carrière, pour des raisons personnelles ou encore suite à différentes réorganisations des services. Quelques-uns ont choisi un parcours de spécialiste et ont su développer une vraie compétence que le jury a su reconnaître.

Le jury recommande par ailleurs aux candidats ayant acquis lors de formations (initiales ou continues) et/ou de leurs expériences professionnelles de solides compétences à se présenter devant le comité de domaine adéquat en vue d'une validation du statut de spécialiste, ou d'expert avant l'examen professionnel. Cela est particulièrement vrai pour les candidats ayant des publications à leur actif.

### **2.4 Les attentes du jury**

Les candidats qui ont montré de la clarté, de l'honnêteté, de la simplicité et de la sincérité dans leur présentation de carrière ont été appréciés ainsi que ceux qui ont démontré leurs compétences acquises au fur et à mesure des postes occupés

Le jury attend des candidats l'aptitude à l'analyse des situations et le recul nécessaire, l'ouverture d'esprit, la connaissance de l'environnement professionnel, les prises de décisions réfléchies (sans se réfugier systématiquement derrière l'autorité hiérarchique supérieure), un sens de la réflexion et une maturité dans les choix proposés, et aussi le sens du rendu-compte hiérarchique.

Il est attendu des techniciens supérieurs qui aspirent à exercer des fonctions d'ingénieurs des TPE :

- de démontrer la cohérence de leur parcours en capitalisant les acquis de leurs expériences pour les utiliser immédiatement et dans les postes à venir,
- de faire preuve d'ouverture d'esprit notamment au travers des questions sur les politiques menées par nos ministères, y compris en dehors de leur domaine d'expérience,
- de montrer de la curiosité et du dynamisme dans la description de leurs missions,
- d'être capable, en l'absence de connaissance sur un sujet donné, d'utiliser leurs aptitudes et connaissances actuelles pour élaborer une réponse ou des éléments de réponse à la question posée,
- de faire preuve d'esprit d'analyse et de synthèse pour répondre clairement, rapidement et précisément,
- d'exprimer un jugement très sûr mais avec avis circonstancié au travers de mises en situations,
- de savoir se positionner naturellement dans une posture de cadre.
- de montrer leur envie et volonté d'être ingénieur TPE

Les candidats sont évalués au regard des compétences et aptitudes attendues chez un ingénieur des TPE. chaque candidat doit donc être capable, notamment et sans être exhaustif, de piloter un projet, d'être clair, précis et synthétique, d'encadrer et valoriser une équipe, de concevoir une réponse dans les délais à une commande ou à une urgence, d'être force de proposition, de prendre la parole en public. Il doit démontrer son goût pour la prise de responsabilités, l'aptitude à défendre les enjeux de l'État (sans aucun compromis).